



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 22 janvier 2026 à 18h00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier à dix-huit heures le Conseil communautaire, légalement convoqué le seize janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise.



Délégués titulaires présents : M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, M. Joël SUAU, M. Michel PERDREAU, M. Patrick BRIOUX, M. Christophe MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Guillaume PICARD

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Patrick BRIOUX, Mme Elisabeth BENARD ayant donné pouvoir à Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT ayant donné pouvoir à Mme Monique MOREL.

Absents : Mme Delphine GOHIN, Mme Colette PASQUET excusée, M. Philippe MARCY, M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé, M. Laurent EPINAT. M. Enzo JOBERTY excusé, arrive en cours de séance.

Le Président remercie les délégués présents. Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

A. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 03 DECEMBRE 2025 ET COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Lecture est faite du procès-verbal de la séance précédente par le secrétaire de séance, il est approuvé à l'unanimité.

Le Président communique les dates des prochaines manifestations et réunions :

- Commission travaux le mercredi 4 février à 18h ;
- Commission culture et sport le lundi 9 février à 18h ;
- Commission des finances le lundi 2 mars à 18h ;
- Conseil communautaire – débat sur les orientations budgétaires 2026, le lundi 9 mars à 18h ;
- Installation du conseil communautaire le jeudi 9 avril à 18h ;

- Conseil communautaire – vote du budget le jeudi 23 avril à 18h ;
- Assemblée générale de la Mission locale le mercredi 28 janvier à 18h à Montmort-Lucy ;
- Assemblée générale FNATH le samedi 21 février à 10h Centre de la Rochefoucauld à Montmirail ;
- Saint Vincent le samedi 24 janvier à 10h30 à Bergères-sous-Montmirail ;

Il rappelle également les jours et horaires des réunions de chantier pour les travaux en cours.

Le Président informe du recrutement de M. Saliou DIOP, animateur CTEC, qui prendra ses fonctions début février.

B. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - TOURISME – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1. Avis sur les ouvertures dominicales pour les commerces de détail en 2026

Le Président informe que La SARL CARREFOUR MARKET a sollicité l'autorisation du Maire de Montmirail pour déroger au repos dominical et ouvrir 10 dimanches en 2026, en application de la loi n°2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité, et l'égalité des chances économiques, et de l'article L3132-26 du Code du travail. Cette autorisation est demandée pour les dimanche suivants : 05 avril 2026, 03 mai 2026, 21 juin 2026, 12 juillet 2026, 16 août 2026, 25 octobre 2026, 01 novembre 2026, 13 décembre 2026, 20 décembre 2026, 27 décembre 2026. La société LIDL s'est également manifestée auprès du Maire de Montmirail pour connaître le calendrier des ouvertures dominicales 2026 et a suggéré des ouvertures les 12 derniers dimanches de l'année.

Mme Monique MOREL, adjointe au Maire de Montmirail, ajoute que les dates demandées en 2026 par CARREFOUR MARKET correspondent approximativement aux mêmes dates que les années précédentes et paraissent plus pertinentes que celles proposées par LIDL. L'UCIA a rendu un avis favorable sur la demande présentée par CARREFOUR MARKET. Le Président précise que l'autorisation d'ouverture concernera tous les commerces de détails et pas seulement CARREFOUR.

M. SCHANG demande des précisions sur la procédure et le rôle du Conseil communautaire. Le Président explique que le conseil communautaire, comme le conseil municipal de Montmirail rendent un avis et que cet avis est obligatoire. Il lui appartient ensuite, en tant que Maire de formaliser l'autorisation par un arrêté.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de suivre la position de l'UCIA et du conseil municipal de Montmirail, et de rendre un avis favorable sur l'ouverture des commerces de détail les 10 dimanches aux dates suivantes : 05 avril 2026, 03 mai 2026, 21 juin 2026, 12 juillet 2026, 16 août 2026, 25 octobre 2026, 01 novembre 2026, 13 décembre 2026, 20 décembre 2026, 27 décembre 2026.

Adopté à l'unanimité.

C. EAU – ASSAINISSEMENT – VOIRIE

2. Approbation du projet de réhabilitation du pont des Egremonts à Montmirail et demandes de subventions

M. le Président rappelle que la CCBC a fait réaliser un diagnostic du pont des Egremonts à Montmirail en 2023 et que cette étude a relevé un état de dégradation assez avancé, une structure altérée et un ouvrage en mauvais état de service, nécessitant de réaliser des travaux à court terme. Les conclusions du diagnostic ont été confirmées par la visite diligentée par le CEREMA dans le cadre du programme national ponts.

Suite à ces diagnostics, la CCBC a confié au bureau d'études DEGIS, une mission de maîtrise d'œuvre complète, pour élaborer un projet de réfection du pont. Ce projet prévoit reconstruction du tablier avec conservation des appuis existants. Les travaux sont estimés à 189 690 € HT et comprennent :

- Travaux préparatoires, de démolition, de construction chevêtres et murs en retour : 57 625 €
- Travaux d'aménagement sur tablier : 61 905 €
- Travaux de superstructures et équipements sur l'ouvrage : 25 785 €
- Travaux sur parements des appuis conservés : 10 125 €
- Frais généraux (installation de chantier...) : 34 250 €

L'opération (maîtrise d'œuvre et études amiante, HAP, Plomb comprises) est estimée à 224 300 € HT au total. Elle peut être financée à 60% par le CEREMA dans le cadre du programme national ponts qui a été prolongé jusqu'au 30 juin 2026, et à hauteur de 20% par le Département de la Marne soit un reste à financer estimé à 44 860 €.

Le Président ajoute que le pont des Egremonts à Montmirail et celui de Moulin Henry à BERGERES/MONTMIRAIL sont les deux seuls ponts qui peuvent entrer dans le programme national ponts en raison de leur état de vétusté et bénéficier d'aide financière du CEREMA pour leur réhabilitation.

M. Enzo JOBERTY arrive à 18h35.

M. Jean-Pierre SCHANG, conseiller à MONTMIRAIL, demande qui supporte le solde de TVA qui n'est pas remboursé par le FCTVA*. Le Président répond qu'il s'agit de la CCBC.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de s'engager dans cette opération de réfection rapidement, pour bénéficier des financements prévus par le programme national ponts, en approuvant le projet et le plan de financement. Il est également proposé de demander à la Commune de Montmirail de participer aux travaux par fonds de concours. Le Président précise cependant que la commune de Montmirail ne participera au financement de ces travaux que si la commune de BERGERES/MONTMIRAIL participe également à ceux du Pont de Moulin Henry afin qu'il y ait une équité de traitement entre les communes membres.

Adopté à l'unanimité.

Ndlr : Le taux appliqué par le FCTVA s'élève à 16,404% du montant TTC de la dépense éligible (≈19,68% du H.T).

D. RESSOURCES HUMAINES

3. Création d'un emploi de rédacteur à temps complet

Le Président explique qu'il est demandé au Conseil communautaire de créer un emploi permanent de rédacteur, à temps complet, afin de permettre l'évolution de carrière de l'agent responsable de la partie administrative du service de l'eau et de l'assainissement. Cet agent qui a l'examen professionnel correspondant, et exerce déjà des missions relevant de ce grade.

Adopté à l'unanimité.

E. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Décisions du Président (sur avis consultatif favorable du bureau)

Objet	Fournisseur / Titulaire	Montant € HT
Réfection surpression Tréfols	SUEZ	29 381,70
Grilles anti-chutes pour sites eau potable	SUEZ	10 137,46
Pompes	IPF	9 817,18
Pellets pour l'école maternelle Montmirail	AV ECOLOGIE	6 406,40
Compteurs et fournitures	HYDROMECA	6 306,78
Passerelle semi-enterrée	MATEUS HEMART	4 635,00
Balayage voiries communales	NEOTC PROPLETE	4 250,00
Contrôle des équipements d'autosurveillance	ANALY CO	3 120,00
Extincteurs et matériel incendie	SICLI CIE	2 482,56
Abattage d'arbres à la station des Egremonts	J.M CURFS	2 250,00
Transport piscine	PROCARS	2 160,00
Mise à disposition conseiller de prévention	CDG 51	2 079,00
Réparation chaudière école maternelle Montmirail	ENERGIES NOUVELLES	2 057,56
Intégration autosurveillance PR Charleville	VEOLIA	1 672,26
Fournitures	MONTMIRAIL MATERIAUX	1 649,70
Dépigeonnage école élémentaire Montmirail	PATSY RAT	1 300,00
Vidange fosse septique	AV ECOLOGIE	1 296,00
Tampons	PARAGEL	1 228,49
Division parcelles implantation STEU Charleville	WIENERT	1 200,00
Fournitures électriques	REXEL	970,99
Chlore	EUROCHLORE	910,00

Commandes passées dans le cadre d'accords-cadres (marchés à bons de commande)

Objet	Fournisseur / Titulaire	Montant € HT
Assistance à l'exploitation du service eau potable secteur régie		
Renouvellement de branchements plomb	VEOLIA	12 013,58
Réparation casse canalisation		5 212,19
Remplacement de pièces hydrauliques		876,33
Fournitures de repas pour les restaurations scolaires		
Commande repas décembre 2025	API RESTAURATION	21 445,63

Subventions attribuées à la CCBC

Financier	Objet de la subvention	Taux	Montant notifié
Etat DETR 2025	Renforcement de la défense extérieure contre l'incendie – subvention complémentaire	40,9 %	+ 8 818 € soit 32 923 € au total
CAF de la Marne	Contrat local d'accompagnement à la scolarité 2025-2026	32,5% + bonus	3 402 €

L'ordre du jour étant épuisé, lecture du registre des délibérations est faite par le secrétaire de séance. Le registre est signé par les membres du Conseil communautaire.

La séance est levée à 18 h 50.

Après la clôture du Conseil Communautaire, M. Philippe CHEVRIOT, adjoint au Maire de MONTMIRAIL, expose le nouveau projet d'extension du Pôle Santé. Il explique que les travaux déjà réalisés au Pôle Santé ont été intégralement financés par la Commune de Montmirail. Il souhaite que le Conseil communautaire se positionne prochainement sur le financement de ces nouveaux travaux, puisque cette structure indispensable au territoire, bénéficie également aux administrés de toutes les communes de la CCBC. Il souhaite que le principe du soutien de la CCBC à ce projet, par le versement d'un fonds de concours, soit intégré aux réflexions du débat d'orientations budgétaires 2026.

Fait à Montmirail, le 09 février 2026



Etienne DHUICQ

Président de la Communauté de Communes
de la Briè Champenoise